RÉPUBLIQUE FRANÇAISE L'Abreil L'Abreil L'Abreil L'Abreil

Revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés

Publié sur INSHEA (https://www.inshea.fr)

Revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés [1]

Décret n° 2018-328 du 4 mai 2018 relatif à la revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés [2]

Journal officiel lois et décrets, n° 0104 du 5 mai 2018

Le montant mensuel de l'allocation aux adultes handicapés est revalorisé au 1er avril 2018, en application de l'article L. 821-3-1 du code de la sécurité sociale. Le coefficient de revalorisation retenu correspond à l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation, hors tabac, calculée sur les douze derniers indices mensuels de ces prix publiés par l'Institut national de la statistique et des études économiques l'avant-dernier mois qui précède la date de revalorisation. Le décret fixe le montant de l'allocation résultant de cette revalorisation.

Liens

- [1] https://www.inshea.fr/fr/content/revalorisation-de-lallocation-aux-adultes-handicap%C3%A9s-0
- [2] http://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/5/4/SSAA1805958D/jo/texte